



## LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-  
**N° 11/2025**  
Page 1/2

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars, à quatorze heures**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 22

Date de convocation du Comité : 25 février 2025

#### **Délégués titulaires présents :**

Département de l'Aude ; Mme Magali VERGNES ; M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude ; M. Jean Régis GUICHOU

SIAH Fresquel ; Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ; M. Gilles AZAIS DE VERGERON ;

SM Aude Centre ; M. Eric MÉNASSI ; M. Jean Pierre BARTHES, M Patrick RESPLANDY

SB Orbieu Jourres ; Mme Marilyse RIVIERE ; M. André HERNANDEZ

SM du Delta de l'Aude ; M. Xavier BELART ; M. Alain CARALP ; M. Pierre POLARD

SIAH Corbières Maritimes ; Mme Marie Laure BOYER CORCUFF

#### **Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :**

Département de l'Aude ; M. Alain GINIES représenté par Mme Joëlle CHALAVOUX

SMAH Haute Vallée de l'Aude ; M. Pierre BARDIES représenté par M. David FERNANDEZ

SIAH Fresquel ; M. Jean Luc VERGE représenté par M. Jacques DIMON

SM Aude Centre ; M. Christian MAGRO représenté par M. Aline VAUJANY

SM du Delta de l'Aude ; M. Jean\_Louis RIO représenté par M. Gérard LACOMBE

SB de la Berre et du Rieu ; M. Michel JAMMES représenté par M. Jean Claude MONTLAUR

SIAH Corbières Maritimes ; M. Jean Paul FAURAN représenté par M. Michel PUJOL

Mme Magali VERGNES a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation de la subvention au COS 2025**

**Vu** la délibération n°27/2004 en date du 15/06/04 approuvant la création du Comité des Œuvres sociales du SMMAR ;

**Vu** l'art n°6 des statuts du COS approuvés en date du 11/11/2020 ; fixant les modalités de définition du montant de l'adhésion du SMMAR EPTB Aude au COS ;

**Vu** l'article n°12 des statuts du COS précisant les ressources constitutives du BP approuvés en date du 11/11/2020 ;

**Vu** l'article n°3 du Règlement Intérieur du 30 mars 2023 ; fixant le taux de cotisation du SMMAR au COS

Le Président propose d'allouer la subvention annuelle soit 43 066.80 € pour 2025.

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé et à l'unanimité des voix :

**APPROUVE** l'allocation d'une subvention annuelle soit pour l'année 2025 un montant de 43 066.80 € ;

**SOLLICITE** l'ouverture des crédits correspondant au budget primitif 2025,

**DESIGNE** le Président comme représentant du SMMAR EPTB Aude au Comité des Œuvres Sociales (COS),

**AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme*

**Eric MÉNASSI**  
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)